

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 4 JUILLET 2015 à 9h00

L'an deux mil quinze, le quatre juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Jean-Bernard TECHER, Muriel BONNEAU, Jérôme VALLÉE, adjoints, Laurence SCELLE, Régine N'TSUGLO, Pascal VIDALIE, Alexandre DURANTE, Sébastien RIFFAUT, Sylvie COVILLE, Fabrice SERVIN, Guy BRASSELET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Caroline GUYADER, Clémentine THOMAS (pouvoir à Pascal VIDALIE), Jean-Claude ROTH (pouvoir à Sébastien RIFFAUT)

M. Jean-Bernard TECHER a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal du 28 mars 2015

Sans commentaire, le procès-verbal du 28 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative n°1

Lors du conseil Municipal du 28 mars dernier, la somme de 6 000 € a été votée pour régler le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le montant du FPIC vient d'être notifié à la Commune : il est de 8 337.00 €. La différence soit 2 337,00 € sera donc prélevée sur l'article 61522 entretien de bâtiments et remis à l'article 73925.

D'autre part, un locataire des logements communaux a donné son congé au 1^{er} juillet. Nous devons lui rembourser sa caution mais n'avons rien prévu au budget. Nous rajouterons donc 550,00 € à l'article 165 dépenses d'investissement et 550,00 à l'article 165 recettes d'investissement puisqu'un nouveau locataire arrive en août et règlera sa caution.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1.

3. Convention d'utilisation des dons recueillis par l'ASSMA pour la sauvegarde de l'église St Martin d'Aincourt

Monsieur le Maire donne la parole à Guy BRASSELET, président de l'ASSMA qui explique à l'assemblée le fonctionnement de l'ASSMA vis-à-vis de la Commune et les modalités de reversement des dons à celle-ci pour l'entretien de l'Eglise St Martin d'Aincourt.

Après quelques questions, l'Assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'utilisation des dons recueillis par l'ASSMA pour la sauvegarde de l'Eglise St Martin d'Aincourt.

4. Autorisation donnée à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine d'adhérer au Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique.

La Communauté de Communes, en date du 30 septembre 2014, a délibéré favorablement pour prendre la compétence « infrastructures de réseaux et de services locaux de communication électrique ». Elle a également délibéré favorablement, le 10 février 2015, pour adhérer au Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique, structure de portage du projet très haut débit du département du Val d'Oise qui permettra le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant sur le périmètre de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la CCVVS à signer la convention avec le Syndicat Mixte Ouvert du Val d'Oise Numérique et tous documents y afférents.

5. Convention de prestations d'entretien des espaces verts à passer avec le GHIV

M. le Maire donne la parole à Jérôme VALLEE et Muriel BONNEAU qui ont rencontré les services techniques du GHIV afin de mettre en place une convention de prestations d'entretien des espaces verts pendant les congés de l'employé communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention avec le GHIV.

6. Présentation des résultats des visites du patrimoine effectuées par M. FIRKOWSKI dans le cadre de la convention au dispositif de conseil en énergie partagé passée avec le PACT du Val d'Oise et le PNR

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FIRKOWSKI pour présenter les résultats des visites du patrimoine communal : locaux de la mairie, atelier, salle polyvalente et école.

Ce rapport fait état de la consommation d'énergie de ces bâtiments et des préconisations pour réaliser des économies d'énergie.

Informations et questions diverses :

- Demande de certains habitants pour mettre en place les « Voisins vigilants » : Jean-Bernard TECHER explique que c'est un système lié directement à la gendarmerie.
- Demande de subvention de l'OGEC, organisme de gestion de l'école catholique Marie-Thérèse à Magny-en-Vexin : Il y a 2 élèves d'Aincourt qui sont inscrits en primaire dans cette école privée. La Commune offre à ses habitants les services scolaires jusqu'en CM2. C'est donc le choix des familles de les mettre en école privée. De plus, les subventions ont déjà été votées lors du dernier conseil municipal. Demande rejetée par le Conseil Municipal
- Point sur les demandes de subventions :

Demandées à la Préfecture :

- Aire de jeux au stade : accordée
- Vidéoprojecteurs école : accordée
- Accessibilité salle polyvalente : refusée mais une nouvelle demande sera envoyée dans le cadre de la réserve parlementaire à un élu du département. Dans la négative, le dossier sera reporté au budget 2016.

Demandées au Conseil Général :

- La réfection du chemin du muguet passe à la commission du 6 juillet
- La réfection des plafonds passe à la commission du 7 septembre mais une dérogation a été demandée pour que le dossier soit étudié le 6 juillet. Le dossier ne passera pas à cette date mais nous avons déjà un accord pour pouvoir commencer les travaux pendant les vacances d'été.

Demandée au sénateur Alain Richard :

- Place de l'église et voies d'accès à l'atelier : accordée
- Proposition de marché à organiser à Aincourt comme celui de Chaussy : à étudier
- Lettre de M. et Mme VANNIER concernant les problèmes de circulation dans la rue d'Arthies malgré le nombre important de panneaux de signalisation
- Point sur les travaux à effectuer pendant les vacances d'été

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 12h00

Le maire,
Emmanuel COUESNON

